



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R02-2023-118

PUBLIÉ LE 3 MAI 2023

Sommaire

DEAL / Affaires Juridiques

R02-2023-04-19-00006 - Arrêté modificatif de la Commission
Départementale de Conciliation de la Martinique - Baux d'habitation (4
pages)

Page 3

DEAL

R02-2023-04-19-00006

Arrêté modificatif de la Commission
Départementale de Conciliation de la Martinique
- Baux d'habitation



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté

portant modification de la liste des membres de la Commission Départementale de Conciliation de la Martinique

LE PRÉFET

Vu la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accès à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière modifiée par les lois n° 89-462 du 6 juillet 1989 et 2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu le décret n° 20001-653 du 19 juillet 2001 relatif aux commissions départementales de conciliation ;

Vu le décret du président de la République du 12 janvier 2022, portant nomination de Mme Laurence GOLA de MONCHY, sous-préfète de Fort-de-France, secrétaire générale de la préfecture de la Martinique ;

Vu le décret du président de la République du 29 juillet 2022 portant nomination de M. Jean-Christophe BOUVIER, préfet de la Martinique ;

Vu l'arrêté n° 2002-125 du 21 janvier 2002 portant création de la commission départementale de conciliation ;

Vu l'arrêté n° R02-2020-08-17-001 du 17 août 2020 portant renouvellement des membres de la commission départementale de conciliation ;

Vu l'arrêté préfectoral R02-2022-01-24-00002 du 24 janvier 2022 portant délégation de signature à Mme Laurence GOLA de MONCHY, secrétaire générale – administration générale de la préfecture de la Martinique ;

Vu la demande de l'Association pour le Logement Social (ALS) en date du 23 février 2023 ;

Sur proposition du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Madame Barbara BRIDIER et Madame Audrey LOUIS-ROSE sont nommées membre titulaire et membre suppléante des représentants des bailleurs sociaux au sein de la commission départementale de conciliation de la Martinique, en remplacement de Monsieur Guy-Alain PSICHE (SMHLM), de Madame Crystelle PITROLLE (SMHLM), de Madame Catherine ZOZOR-FLORENT (SIMAR), et de Madame Nadiège SILLON-LOREDON (SIMAR).

Article 2

Est annexée au présent arrêté la composition consolidée de la commission départementale de conciliation de la Martinique.

Article 3

La secrétaire générale de la Préfecture, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Fort-de-France, le

19 AVR. 2023

Pour le Préfet et par délégation
la Secrétaire Générale Adjointe
Sous-Préfète Déléguée à la Cohésion Sociale

Claire TESSIER

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Fort-de-France ou sur le site internet : <https://telerecours.fr> dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ANNEXE

Représentants des bailleurs sociaux

Titulaire	Suppléant
Mme Barbara BRIDIER Association pour le Logement Social (ALS)	Mme Audrey LOUIS-ROSE Association pour le Logement Social (ALS)

Représentants de la Chambre Syndicale des agents immobiliers de la Martinique (CSAIM)

Titulaire	Suppléant
M. Karl DESBORDES	M. Daniel MÉLOIS

Représentants des locataires

Titulaires	Suppléants
Mme Suzanne CÉLESTE-DELAUNAY-BELLEVILLE Union Départementale des Associations Familiales (U.D.A.F)	M. Jean-Michel BEAUDRY Union Départementale des Associations Familiales (U.D.A.F)
M. Michel NATTES Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles de la Martinique (UDCSF/972)	Mme Marie-André SAINT-HONORÉ-JAVITARY Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles de la Martinique (UDCSF/972)
M. Mahamadou DIALLO Association Force Ouvrière Consommateurs (A.F.O.C.)	Mme Valérie ÉLIAZORD (A.F.O.C.)

